

-----  
Département du  
Nord

N° du registre  
des délibérations

L'an deux mille vingt-six, les vingt mars à dix-neuf heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Maison de l'Olivier en séance publique, sous la présidence d'Alain BLONDEAU, Maire.

**2026-03-01**

**Objet :**  
**Election du**  
**Maire**

**Etaient présents :**

BLONDEAU Alain, PLANCQ Carmen, DUTOIT Jean Michel, LAMBRAY Cécile, EQUINE Philippe CARY Thérèse, BALZANO Sylvain, DUMOULIN Audrey, DE WAZIERES Cyril JONVILLE Régine, DURAND Bernard, DUQUESNE Christine, BOURGOIS Vincent, HUIZINGA Martine, TURPIN Patrice, LOMBART Muriel, COMPERNOLLE Guillaume, PIRET Annick, DESCAMPS Jean Yves, GELY Mélissa, GODSENS Claude, SANSSE Elisabeth, CRACCO Stéphane, CLAVET Céline, BLANPAIN Didier, TOTTEL Sabine, VANHEY Patrice, SELOSSE Laurent, COURIER Thierry

Formant la majorité des membres en exercice

Date de  
convocation  
16/03/2026

**Excusés :**  
Sans objet

Date d'affichage  
24/03/2026

**Absent :**

Nombre de  
Conseillers

VU l'article L 2122-1 à L 2122-17 du Code Général des Collectivités Territoriales,

- en exercice : 29
- Présents : 29
- Votants : 27

Conformément aux dispositions de l'article L2121-15 du CGCT, sont nommés :

-Président de séance : DURAND Bernard  
-Secrétaire de séance : PLANCQ Carmen  
-Deux assesseurs : BOURGOIS Vincent et BALZANO Sylvain

La secrétaire procède à l'appel nominal des élus.

Monsieur le Président rappelle l'objet de la séance : l'élection du Maire.

Il précise qu'une seule candidature au poste de Maire a été remise dans les délais impartis, en mairie, à l'attention de Madame Marie Boulet, Directrice Générale des Services. Il rappelle que tout conseiller municipal peut déposer sa candidature ou proposer celle d'un autre conseiller et qu'un conseiller peut être candidat à tout moment.

Sur appel à candidat supplémentaire, aucun membre du conseil municipal ne se prononce.

Après dépouillement du premier tour, les résultats sont les suivants :

-Nombre de bulletins : 27  
-Nombre de bulletins nuls : 0  
-Nombre de bulletins blancs : 1  
-Suffrages exprimés : 26

Monsieur Alain BLONDEAU a obtenu 26 voix.

M Alain BLONDEAU ayant obtenu la majorité absolue des voix, dont le nombre est fixé à 14, il est proclamé Maire de la ville de Wavrin.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Certifié exécutoire  
conformément aux  
dispositions de la loi  
n°82/623 du  
22.07.1982  
Le Maire,

A. BLONDEAU



Pour extrait conforme  
Le Maire,

A. BLONDEAU

